

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Intercom Bernay Terres de Normandie



ENTRE

- La Communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie représentée par son président Nicolas GRAVELLE

ci-après, la « **Collectivité** bénéficiaire» ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de l'Eure, Jérôme FILIPPINI

ci-après, le « **Partenaire** financeur»

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Sommaire

Préambule	1
Article 1 : Objet du contrat	2
Article 2 : Le projet de territoire	3
2.1. Présentation générale du territoire.....	3
2.2. Les dispositifs contractuels et schémas existants	3
2.3. Les dispositifs contractuels et schémas en cours d'élaboration	4
2.4. Le diagnostic et les enjeux de transition écologique du territoire	4
2.4.1. <i>Polarités et Centralités</i>	5
2.4.2. <i>Économie productive</i>	6
2.4.3. <i>Habitat</i>	7
2.4.4. <i>Tourisme et cadre de vie</i>	8
2.4.5. <i>Milieux naturels, eau et biodiversité</i>	9
2.4.6. <i>Aménagement du territoire</i>	10
Synthèse du diagnostic et des enjeux du territoire.....	12
2.5. Les axes et les orientations stratégiques	13
3.6. Budget prévisionnel	28
Article 3 : Engagement général des parties	29
3.1. Dispositions générales concernant les financements.....	29
3.2. Le territoire signataire	29
3.3. L'État, les établissements et opérateurs publics	30
Article 4 : Gouvernance	30
4.1. Le comité de pilotage.....	31
4.2. Le comité technique	31
Article 5 : Coopération inter-territoriale	32
Article 6 : Suivi et évaluation du CRTE	32
Article 7 : Entrée en vigueur et durée du CRTE	33
Article 8 : Evolution et mise à jour du CRTE	33
Article 9 : Résiliation du CRTE	33
Article 10 : Traitement des litiges	33
Annexe 1 - Synthèse des actions et des montants financiers	34
Annexe 2 - Indicateurs de suivi du CRTE	40
Annexe 3 - Fiches Action.....	44
Annexe 4 - Diagnostic territorial.....	45

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 et des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de cette crise qu'ont pu prendre les acteurs locaux, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Ce projet de territoire est formalisé entre la collectivité et l'Etat par des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux, pour en faciliter la mise en œuvre coordonnée par l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Il s'agit à court terme d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.

Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal et intercommunal 2020-2026, d'accompagner les collectivités communes et intercommunalités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat de relance et de transition écologique (« le contrat ») a pour objet de consacrer l'ambition commune des parties, d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi et en plaçant au cœur du projet de territoire l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographique, économique et numérique.

En s'appuyant sur un diagnostic et le projet du territoire, il identifie les axes et orientations stratégiques et les modalités de mise en œuvre sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie au travers d'actions concrètes à court, moyen et long terme.

Il expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

Le territoire, composé de 75 communes, a permis d'associer 75 maires à la Conférence des Maires qui s'est tenue le 13 septembre pour présenter le CRTE et valider ses orientations.

Avec ses élus (plus de 305 participants au travail communautaire), ses associations, ses espaces de dialogue avec les acteurs économiques, l'Intercommunalité anime un débat permanent sur le territoire dans un esprit de participation.

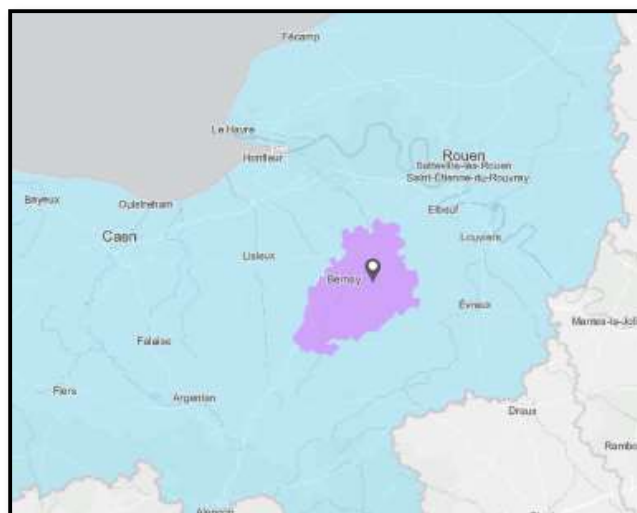
Article 2 : Le projet de territoire

2.1. Présentation générale du territoire

L'Intercom Bernay Terres de Normandie est issue de la fusion de 5 communautés de communes en 2017, et regroupe 75 communes avec une population totale de 55 712 habitants sur une superficie de 935 km².

La majorité des communes sont de très petites communes :

56 communes ont moins de 500 habitants. Seules 5 communes comptent plus de 2000 habitants sur l'ensemble du territoire : Bernay (9 951 habitants), Mesnil-en-Ouche (4 623), Brionne (4 238), Beaumont-le-Roger (2 813) et Nassandres-sur-Risle (2 396). La densité de l'intercommunalité est de 60 habitants/km² (98 hab/km² pour l'Eure).



2.2. Les dispositifs contractuels et schémas existants

Le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) a souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation dans l'objectif de tisser un projet de territoire adapté à la mandature actuelle, en s'appuyant sur les nombreux programmes et documents stratégiques et opérationnels sur des thématiques variées qui existent sur le territoire, notamment :

- Le Schéma de Cohérence Territorial (2014, Evaluation 2018)
- Le Contrat de territoire avec le Département et la Région Normandie (2017-2022)
- Le Schéma des Mobilités (2018)
- Le Projet Social de Territoire (2018)
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (2018)
- Le Contrat Natura 2000
- Le Contrat « Territoire 100% énergie renouvelables en 2040 » avec la Région Normandie
- Le Projet Alimentaire Territorial (2020-2026)
- Le programme d'action Cit'ergie (2020 - 2023)
- Le programme Petites Villes de Demain (2020-2026)
- L'Opération collective Economie circulaire avec l'ADEME Normandie (2021)
- Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF Normandie (jusqu'en 2022)
-

2.3. Les dispositifs contractuels et schémas en cours d'élaboration

L'Intercom a déjà initiée des démarches pour se doter :

- d'une Convention Territoriale Globale (CTG), avec la CAF
- d'un Projet Educatif Social Local (PESL),
- d'un Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) qui doit être lancé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- d'un Contrat Territorial Lecture (CTL) avec l'Etat et le Département,
- d'un Contrat Local de Santé (CLS)
- d'un Contrat Culture Lab avec la Région
- d'un Contrat avec la Région pour devenir un « Territoire durable en 2030 »
- d'un Contrat de ville sur le quartier prioritaire de Bourg le Comte de Bernay
- d'une Convention de labellisation France services (4 sites ont été labellisés sur le territoire : Beaumont-le-Roger, la Trinité-de-Réville, Mesnil en Ouche, Brionne et un 5^{ème} site est en projet à Bernay).
- d'une Stratégie Intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance
- d'un Contrat pluriannuel d'objectif et de moyen (CPOM)
- d'une Convention de labélisation France service à Mesnil-en-Ouche au 1^{er} juillet 2021, à Brionne au 1^{er} octobre 2021 et à Bernay au 1^{er} janvier 2022 (à confirmer)

2.4. Le diagnostic et les enjeux de transition écologique du territoire

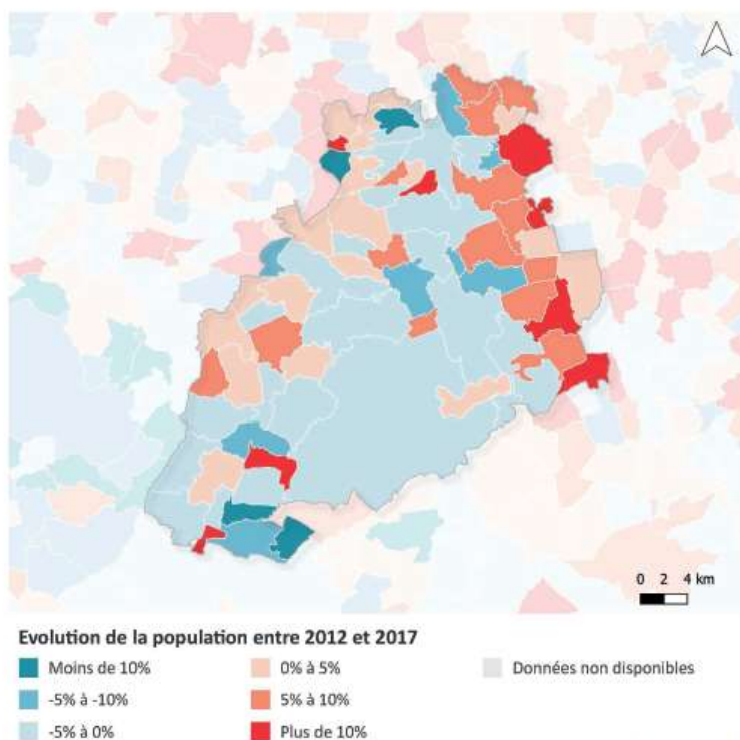
(Les éléments présentés sont issus du diagnostic de territoire disponible en **Annexe 4**)

Le territoire est globalement attractif :

la population de l'Intercom a augmenté de 0.8% entre 2007 et 2017 (environ +1300 personnes), majoritairement du fait de l'arrivée de nouveaux habitants. Cependant, cette attractivité est variable d'une commune à l'autre : la frange Est est majoritairement concernée, tandis que les communes du centre ont à l'inverse tendance à perdre des habitants.

On retrouve la même dynamique pour la **répartition des habitants selon leur âge** : si le territoire est globalement vieillissant, avec les plus de 60 ans représentant un tiers de la population (32,3% contre 29,6% pour la région Normandie et 26,9% pour le département de l'Eure – INSEE, 2017), on observe une hétérogénéité dans la répartition : les moins de 15 ans sont concentrés sur la frange Est, qui semble alors attirer les familles, tandis que les plus de 60 ans sont davantage représentés dans le centre de

ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 2012 À 2017 - CC INTERCOM BERNAY T DE NDIE

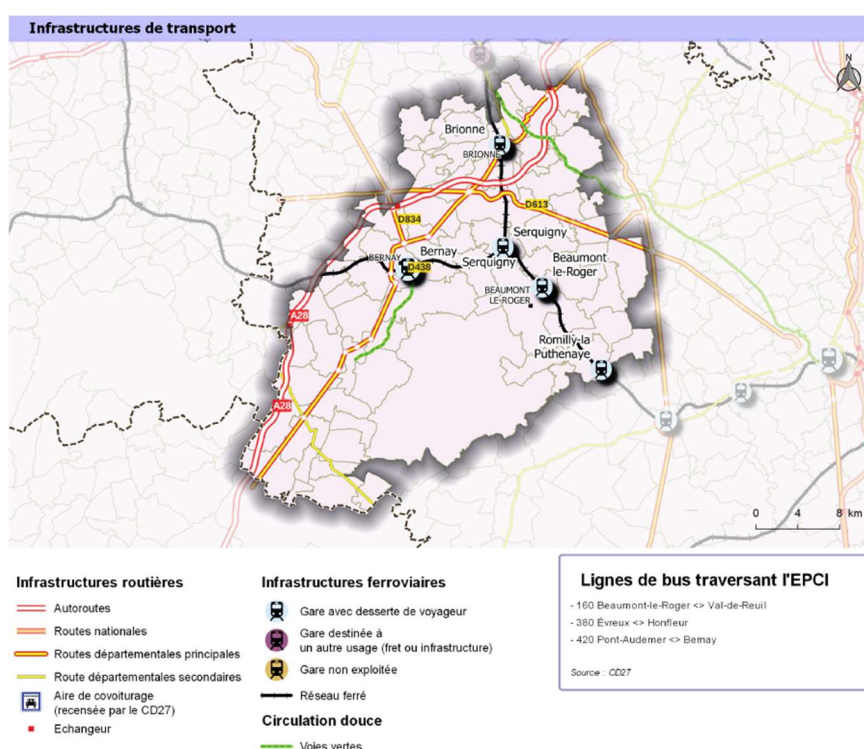


l'intercom.

Enfin, le territoire est sujet à des difficultés socio-économiques, avec un taux de chômage élevé (14,3%) et un revenu disponible médian bas (21 050€/an). Ces difficultés sont particulièrement concentrées dans le sud du territoire, et au nord dans les villes de Bernay, Brionne et Beaumont-le-Roger.

2.4.1. Polarités et Centralités

Au niveau de l'organisation du territoire, on observe que celui-ci est **structuré autour d'un pôle principal, Bernay, et d'un maillage de pôles secondaires**, avec Brionne et Beaumont-le-Roger au nord ; et plus relativement Broglie et Mesnil-en-Ouche au sud. En termes de mobilité, il y a une excellente desserte routière sur la frange Ouest et Nord (A28, départementales...), et une desserte ferroviaire au nord du territoire, qui permet un accès aux grands bassins d'emplois et d'habitants de Paris, Rouen, Caen et Evreux. Le sud, en revanche, est excentré du réseau de mobilité - notamment la commune de Mesnil-en-Ouche.



Infrastructures de transport de l'IBTN (Source : Département de l'Eure, 2019)

Ces **polarisations traduisent des disparités**, en termes d'accès à l'emploi mais aussi aux services, loisirs... On a d'un côté la frange Est qui bénéficie de la proximité du pôle d'Evreux, et les communes alentours de Bernay qui bénéficient relativement du rayonnement de celle-ci. Tandis que, de l'autre côté, de nombreuses communes sont peu ou pas polarisées, et peinent à bénéficier de la proximité des bassins d'emploi.

On peut aussi noter que, malgré le réseau ferroviaire important, celui-ci est peu utilisé pour les trajets domicile-travail : en effet, les possibilités de report modal avec le ferroviaire ne sont pas ou peu développées. Le territoire profite alors peu de la proximité des bassins d'emploi des grandes villes alentours.

Du fait de la prise de compétence Mobilité par l'intercommunalité en 2021, des études seront produites pour permettre d'agir sur la desserte du territoire en transports en commun et en modes actifs. Plus généralement, la mise en œuvre du dispositif Petites Villes de Demain ainsi que le renforcement des offres de service (France Services...) permettra d'agir pour renforcer les centralités.

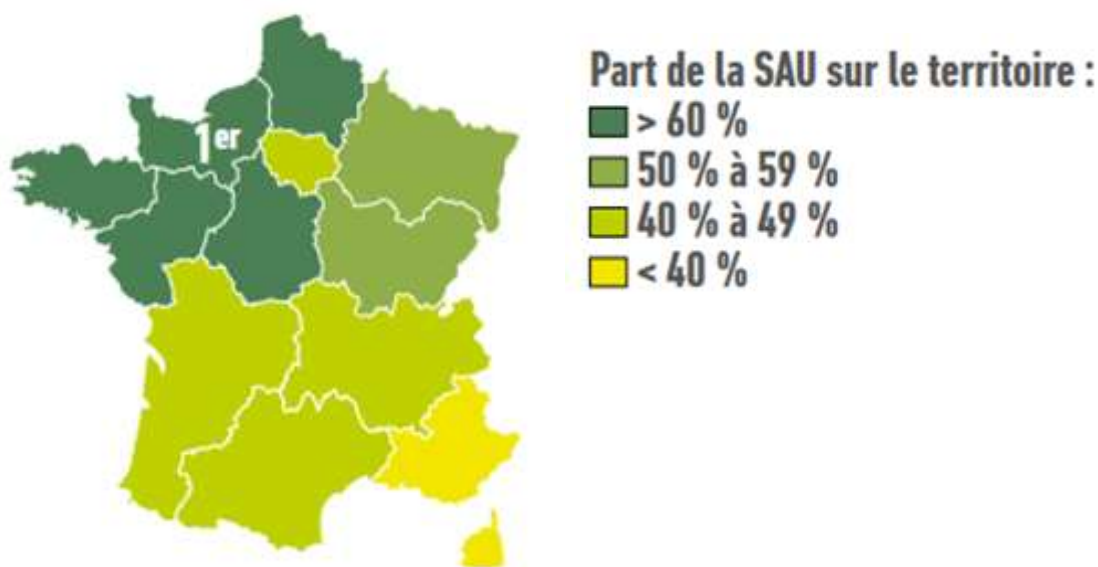
2.4.2. Économie productive

Tout d'abord, on constate que le territoire est plutôt économiquement attractif : depuis 2018, le nombre d'entreprises à s'installer sur le territoire augmente. L'IBTN continuera à entretenir cette dynamique, par exemple en animant un réseau d'entrepreneurs ou en menant une réflexion sur le foncier disponible pour les entreprises.

Si l'on s'intéresse aux domaines économiques historiques, l'agriculture et l'industrie, le constat est un peu plus mitigé.

L'**industrie** est en effet exposée à la concurrence et aux délocalisations. Le secteur a perdu environ un cinquième de ses emplois en 10 ans (2007-2017), contre un sixième à l'échelle de la Normandie. Comment renforcer les industries en place et en attirer de nouvelles ? L'écologie industrielle territoriale, le développement de filières locales, l'accès aux zones d'emploi... sont des pistes à explorer.

Un autre domaine structurant est celui de l'**agriculture**. Si les agriculteurs représentent 5,1% des emplois, la filière agricole en représente plus d'un dixième. Elle est particulièrement prégnante par rapport au reste du département et de la région, et les espaces agricoles marquent le paysage en couvrant les deux tiers de l'intercom.



Surface agricole utile par région en France

(source : Chambre d'Agriculture de Normandie, 2020)

L'agriculture de l'IBTN est moderne et compétitive, mais elle fait face à plusieurs menaces : d'une part, le vieillissement des agriculteurs qui met en péril l'intégralité de la filière, d'autre part une spécialisation vers les grandes cultures au détriment de l'élevage qui questionne

l'autonomie alimentaire ; et enfin les enjeux sanitaires et environnementaux qui en découlent.

Comment concilier ce développement agricole avec la diminution des émissions de gaz à effets de serre, la préservation d'un cadre de vie qualitatif, l'encouragement à la reprise par de jeunes agriculteurs et la résilience climatique du secteur et du territoire ?

La mise en œuvre du plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial aura vocation à proposer des éléments pour faire face aux problématiques agricoles et alimentaires.

De même, L'IBTN présente une démarche volontaire sur les sujets d'économie circulaire, avec d'une part, le Projet Alimentaire Territorial qui vise le développement des circuits courts et l'accès à l'alimentation locale et d'autre part, une participation à l'opération collective Economie circulaire avec l'ADEME Normandie pour structurer une stratégie territoriale dans ce domaine. L'Intercom a également initié une démarche sur sa politique achat en élaborant une charte des bonnes pratiques en matière d'achats responsables.

Le territoire est engagé dans la démarche « Territoires Durables 2030 » et bénéficie à ce titre d'un accompagnement financier de la Région sur plusieurs thématiques (climat-énergie, biodiversité, économie circulaire,...) qui ont vocation à se développer au cours des prochaines années.

2.4.3. Habitat

Au niveau de l'habitat, le Plan Local de l'Habitat (PLH) est actuellement en cours de réalisation. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est également en rédaction, et donne les éléments de diagnostic suivants :

Concernant la qualité de l'habitat :

- L'IBTN dispose de 29 961 logements, dont 82% sont en résidence principale ;
- Les résidences principales sont occupées majoritairement par leurs propriétaires (68%) et une part de locataires (30%) importante sur les principaux pôles urbains ;
- 5 845 ménages propriétaires de leurs logements sont éligibles aux aides de l'ANAH soit 35% de l'ensemble des ménages du territoire. La moitié des ménages éligibles occupe des logements anciens et 4 221 occupent des logements construits avant 1975, laissant apparaître d'éventuels besoins ;
- Près de la moitié des résidences principales du parc privé date d'avant 1945 sur l'ensemble du territoire. Selon le département de l'Eure (2017), 22,5% du parc ont été construits avant 1919, contre 20,97% en moyenne euroise – avec de fortes disparités selon les communes.
- Au sein du parc privé, il y a davantage de grands logements et de maisons individuelles (60% du parc présente une surface supérieure à 80m²).

Les centre-bourgs :

Bien que la dynamique démographique de l'Intercom soit positive, cette dynamique présente des disparités, avec notamment une forte baisse du nombre d'habitants sur les pôles urbains principaux qui connaissent un solde migratoire déficitaire.

Concernant la vacance :

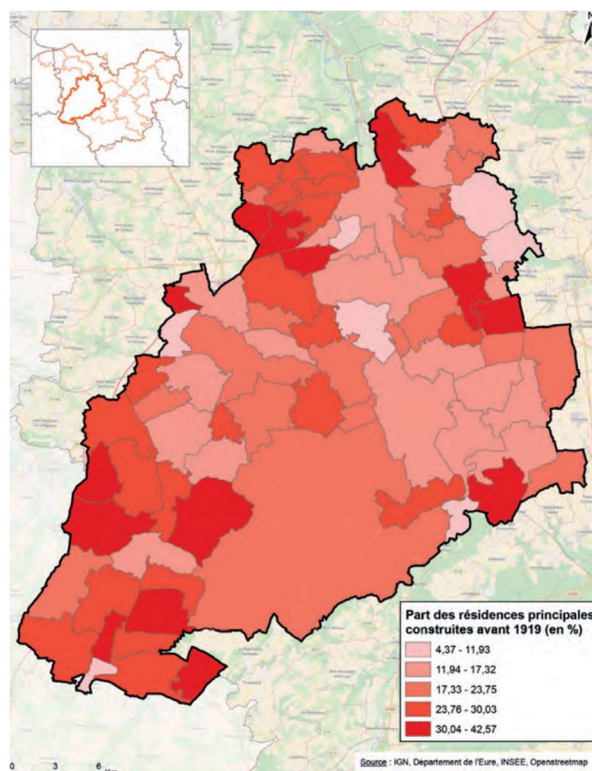
- Un taux de vacance des logements privés supérieur à celui du Département de l'Eure et une vacance majoritairement structurelle : 2 712 logements privés vacants dont 1 743 depuis plus d'un an ;
- L'IBTN présente une concentration de la vacance dans les principaux pôles structurants (1453 logements vacants soit 61% de la vacance de l'intercommunalité).

Le marché immobilier et locatif :

- Un marché immobilier peu tendu avec de fortes disparités, qui décroît à mesure que l'on s'éloigne des centralités : un écart de prix de vente au m² pouvant aller de -50% à +23% par rapport à la moyenne intercommunale de 1384€/m² ;
- Un marché locatif qui reste attractif avec des niveaux de loyers proches de l'intermédiaire de l'ANAH mais plus tendus sur les petites surfaces.

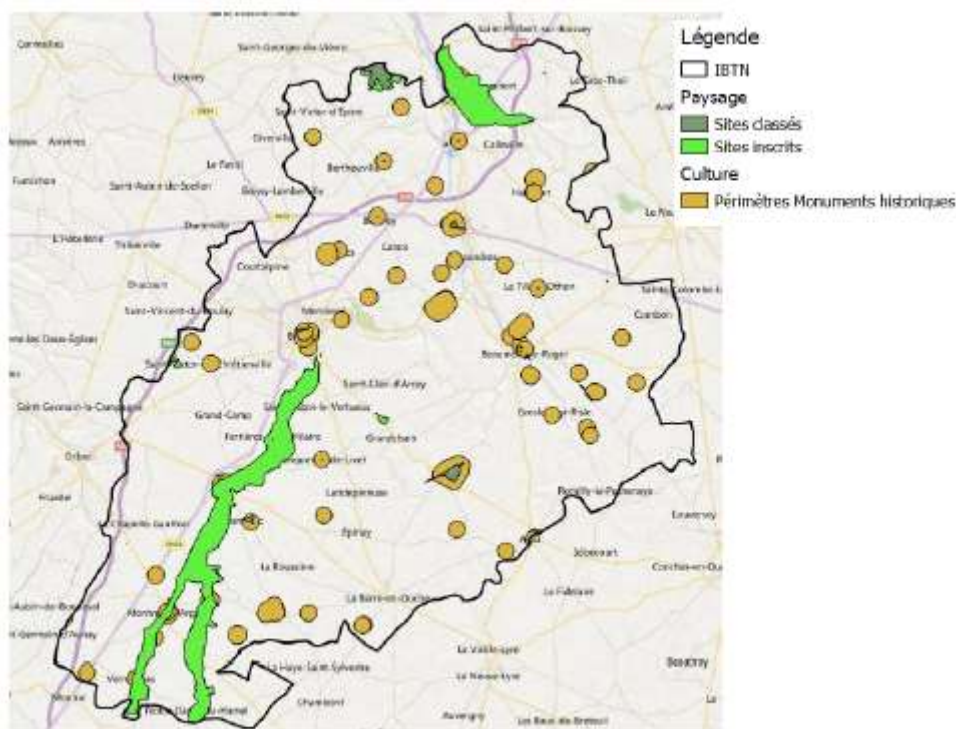
Sur les enjeux énergie/climat :

- Le parc présente un état général moyen, notamment concernant la performance énergétique ;
- Selon le PCAET, un tiers des consommations énergétiques et 12,7% des émissions de gaz à effet de serre du territoire proviennent du secteur résidentiel.



2.4.4. Tourisme et cadre de vie

L'Intercommunalité présente un important patrimoine historique très bien préservé, et une architecture également fortement qualitative, malgré un besoin de rénovation pour lequel des actions techniques ont été amorcées. Elle possède des sites exceptionnels comme le domaine d'Harcourt, l'abbaye Notre Dame du Bec-Hellouin, le château de Beaumesnil... mais également des nombreux monuments historiques localisés partout sur le territoire et qui sont encore peu connus.



Sources : INPN, Ministère de la Culture ; traitement : ekodev

Principales aménités patrimoniales de l'IBTN (source : Département de l'Eure, 2017)

Le territoire présente également des paysages variés de vallées et de plateaux, qui sont de solides atouts en termes de cadre de vie, ainsi qu'un patrimoine agricole et alimentaire bien présent bien mais en cours de mutation lié à l'évolution des pratiques.

Malgré l'important potentiel du territoire, il n'y a pas de circuit touristique identifié à l'échelle du territoire. La question se pose alors du fil conducteur du ou des tourisms à développer, par exemple autour du tourisme vert, du tourisme patrimonial ou de l'agrotourisme. La mise en place de ces circuits posera aussi la question de leur accès : véloroute, sentier de grande randonnée...

En termes d'attractivité résidentielle, le territoire pourrait bénéficier de la présence d'actifs des grands bassins d'emploi alentours en préservant et valorisant son excellent cadre de vie, ainsi qu'en renforçant ses centralités.

Le territoire a alors vocation à mettre en valeur ses différents patrimoines, afin de devenir un territoire de destination, par exemple en généralisant le label Ville d'art et d'histoire à toute l'Intercommunalité, en assurant un accès à la culture pour tous via la lecture ou le numérique, et en renforçant le patrimoine du quotidien via les Opérations Programmées de Rénovation de l'Habitat.

2.4.5. Milieux naturels, eau et biodiversité

L'intercommunalité possède la compétence GEMAPI en 2017 et participe à la gestion des milieux aquatiques de son territoire. Le territoire présente différents enjeux liés à l'eau :

- L'Intercom est sujette à un important risque d'inondation par débordement des cours d'eau, qui se manifeste notamment par la mise en place de trois Plans de Prévention du

Risque Inondation (PPRI) sur 19 communes. Ces inondations se sont accentuées notamment avec l'augmentation des surfaces drainées, que ce soit au niveau de l'urbanisation ou du changement de destination des parcelles agricoles.

- L'Intercom contient une partie de deux bassins d'alimentation de captages prioritaires, et de nombreux captages d'alimentation en eau potable (AEP). Ces points de captage définissent des périmètres de protection qui permettent de garantir une indépendance d'accès à l'eau.
- L'eau est également support de biodiversité. Sur le territoire de l'IBTN, les zones Natura 2000 sont structurées autour des cours d'eau, et le contexte particulier des zones humides permet l'émergence d'une biodiversité caractéristique et préservée.

Différentes actions portées dans le cadre du CRTE auront vocation à agir sur ces thématiques (trame verte et bleue, restauration écologique...)

2.4.6. Aménagement du territoire

D'un point de vue de l'organisation du territoire, l'Intercommunalité est à dominante rurale, occupée à 66% par de l'agriculture et à 18% par des bois et forêts.

Par rapport à l'échelle nationale, l'IBTN présente une dynamique d'artificialisation moyenne, avec une consommation d'entre 0,2 et 0,4% de ses espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2009 – 2018. Cependant, en 2018, le document réalisé pour l'évaluation du SCoT constatait que l'artificialisation des sols était d'environ deux fois supérieure à ce qui avait été prévu pour la partie résidentielle, et près de trois fois supérieure pour la partie activité, et mettait l'accent sur la nécessité de freiner la consommation foncière.

L'Intercommunalité ne présente pas de document de planification malgré la complexité des enjeux locaux avec :

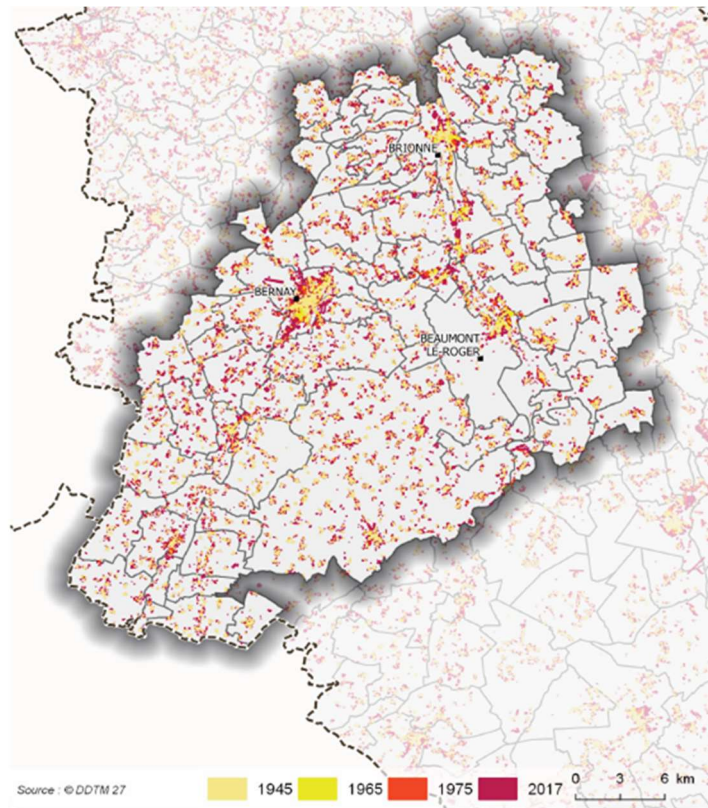
- D'une part, la variété de patrimoines évoqués précédemment ;
- D'autre part, un millefeuille d'aléas naturels et anthropiques, avec des risques d'effondrements, d'inondations et de pollution des eaux souterraines dont l'amplitude varie selon les communes ;
- Enfin, un aménagement économique bousculé par la fragilisation du secteur industriel et agricole ainsi que le faible développement de l'économie présentielle, questionnant l'identité économique du territoire et l'accès à l'emploi local.

L'Intercom devra répondre à l'enjeu de concilier la sobriété foncière et l'urbanisation mais aussi la sobriété foncière et le développement économique notamment dans le cadre de la doctrine nationale du « Zéro Artificialisation Nette ».

Les politiques de préservation du paysage et de résilience environnementale soulèveront les questions de la conciliation de l'aménagement avec les risques naturels, la préservation de la ressource en eau, la préservation du patrimoine...

L'enjeux de renforcement des centralités nécessitera une réponse aux questions de conciliation de l'aménagement avec amélioration de la mobilité, l'accès au numérique...

Un affaiblissement des centre-bourgs est également constaté, avec une perte démographique et une paupérisation de leur population, amenant un risque d'augmentation du mitage urbain du territoire.



Evolution de la tâche urbaine entre 1945 et 2017
(source : Département de l'Eure, 2019)

L'enjeu d'aménagement est profondément transversal et différentes actions auront vocation à y contribuer : stratégie foncière pour l'accueil des entreprises, urbanisme circulaire, schéma directeur immobilier, trame verte et bleue, programme de restauration des milieux aquatiques, SCoT...

Synthèse du diagnostic et des enjeux du territoire

Forces

- Intercommunalité multipolarisée
- EPCI de taille importante et capable de développer des projets
- Maison France Service réparties sur le territoire
- Augmentation démographique
- Présence d'un secteur industriel important
- Patrimoine naturel et culturel riche et préservé
- Cadre de vie préservé
- Présence d'un réseau routier dense et développé et d'un réseau ferré desservants les principaux pôles du territoire
- Agriculture compétitive

Faiblesses

- Vieillesse de la population
- Taux de chômage et de pauvreté légèrement plus fort que la moyenne de l'Eure
- Habitat ancien et parfois vétuste
- Partie sud du territoire sans desserte de transport public
- Pas d'identité du territoire lié à l'absence d'une grande ville importante et d'un élément de notoriété fort
- Pas d'activités de transformation agricole
- Une partie du territoire non couverte par la 4G
- Des systèmes d'assainissement parfois vieillissants
- Pas de cursus de formation post-BAC

Menaces

- Fortes disparités démographiques territoriales (croissance plus forte et population plus jeune sur la frange Nord Est)
- Diminution de l'emploi dans le secteur industriel sur les 10 dernières années
- Fragilisation des commerces dans les centres-bourgs
- Dégradation de l'habitat ancien
- Offre médicale très faible
- Artificialisation des terres agricoles, mitage de l'habitat
- Pas de stratégie d'aménagement du territoire
- Equipements sportifs vieillissants
- Importants besoins de rénovation du patrimoine culturel
- Risques naturels accrus avec le changement climatique (inondation, marnières,...)
- Diminution des prairies naturelles et des haies (*dégradation du paysage, perte de biodiversité et de puits à carbone*)

Opportunités/pistes d'action

- Dynamique de contractualisation engagée (Etat-Région-Département)
- Engagement des élus en faveur du développement territorial
- Capacité à mobiliser les acteurs du territoire
- Prise de compétence mobilité
- Documents stratégiques de planification en matière de transition écologique (PCAET, PAT,...)
- Déploiement de la fibre optique
- Renforcement de la desserte ferroviaire (Projet d'une ligne LNPN)
- Espaces libérés par les friches industrielles
- Travail engagé sur l'économie circulaire et les circuits-courts
- Projets de restauration écologique des cours d'eau (CRTE)
- Projets de rénovation des systèmes d'assainissement
- Extension du label "ville d'art et d'histoire" au territoire de l'Intercom

2.5. Les axes et les orientations stratégiques

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable.

A la suite d'un premier projet de territoire adopté en 2019, la démarche d'élaboration du présent CRTE a abouti à l'adaptation de ce projet à un contexte nouveau.

La crise sanitaire a sérieusement accéléré le télétravail. Hier marginal, le télétravail est aujourd'hui normalisé et inscrit dans les habitudes hebdomadaires de nombreux employés, tous secteurs confondus - ou presque.

Ce changement sociétal ouvre de nouvelles perspectives pour les territoires dits « intermédiaires » comme le nôtre. La gare ferroviaire de Bernay, sur un axe à mi-parcours entre Paris et la côte normande, favorise et amplifie le télétravail. La totalité du déploiement de la fibre optique, prévue fin 2022, sur l'ensemble de l'intercom, rapproche toujours plus les territoires reculés des centres névralgiques où se trouve l'emploi.

Les agents immobiliers sont aux premières loges pour confirmer cette tendance à l'exode urbain, se traduisant par l'envie d'allier cadre de vie agréable et activité professionnelle à distance pour des parents avec jeunes enfants.

Ce rééquilibrage géographique entre les métropoles et les villes périphériques est une chance à saisir pour un territoire vidé de sa jeunesse (très peu d'offres de cursus post-bac).

La catégorie des jeunes parents devient forcément prisée car elle peut apporter de la stabilité pour les écoles, les commerces, etc. La ville-centre (Bernay), en constante perte d'habitants depuis 40 ans (départs forcés à cause de la désindustrialisation, constructions neuves en périphérie de la ville...), a largement, études à l'appui, la capacité d'abriter 15 000 habitants contre seulement 10 000 actuellement.

De nouveaux équipements (cinéma, centre nautique, etc.) trop longtemps attendus peuvent contribuer à un regain de population.

Calme, tranquillité, sécurité, facilité de déplacement, vitalité commerciale, réalité du principe de circuit court, développement des offres culturelles, construction de nouveaux collèges et immobilier attractif forment une compilation d'atouts susceptibles de modifier durablement l'image d'un territoire dortoir en territoire d'avenir.

Autrement dit, travailler où l'on veut vivre devient possible, et même un enjeu de société.

Vingt orientations sont regroupées dans quatre grands axes stratégiques présentés dans le schéma ci-dessous. Pour chacune des orientations, des projets sont identifiés (*synthèse des projets en annexe 1*).

Ces 4 axes ont vocation à orienter l'ensemble des interventions de l'Intercommunalité, des communes et des acteurs dans un esprit de cohérence de l'action publique sur le territoire.

AXE 1 : Un territoire à haut niveau de service	AXE 2 : Un territoire favorable au développement économique	AXE 3 : Un territoire résilient et durable	AXE 4 : Un territoire solidaire
Orientation 1.1 : Des infrastructures de qualité à destination de tous les publics	Orientation 2.1 : Des zones d'activités disponibles pour accueillir des activités économiques	Orientation 3.1 : Vers un territoire « 100% énergie renouvelable en 2040 »	Orientation 4.1 : Une vision prospective de l'aménagement au service du territoire
Orientation 1.2 : Proposer des services adaptés au plus près des habitants	Orientation 2.2 : Une couverture numérique performante à déployer pour favoriser le développement d'activités	Orientation 3.2 : Des bâtiments moins consommateurs d'énergie	Orientation 4.2 : Répondre aux besoins en matière d'habitat
Orientation 1.3 : Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes	Orientation 2.3 : Des écosystèmes d'entreprises à conforter et à développer	Orientation 3.3 : Une alimentation de qualité produite localement	Orientation 4.3 : Une solidarité financière entre les communes
Orientation 1.4 : Une action publique participative et de proximité	Orientation 2.4 : La création d'une marque territoriale	Orientation 3.4 : Des déchets transformés en ressources	Orientation 4.4 : Une solidarité envers tous les publics
Orientation 1.5 : Accompagner et développer l'offre de service en matière de mobilité sur le territoire		Orientation 3.5 : Une biodiversité du territoire à préserver	
Orientation 1.6 : Assurer une offre culturelle diversifiée, accessible à tous et un patrimoine culturel à préserver et à mettre en valeur		Orientation 3.6 : Limiter l'artificialisation des sols et favoriser l'urbanisme circulaire	

AXE 1 : Un territoire à haut niveau de service

Afin de favoriser le développement, l'IBTN engage des actions qui concourent à l'attractivité de son territoire par un haut niveau d'offre de service public et d'infrastructures de qualité.

L'ambition du projet de territoire est d'offrir à chaque habitant un niveau de service proche de celui qui peut être offert dans les ensembles métropolitains en terme d'accessibilité à des services publics diversifiés et de qualité.

Orientation 1.1 : Des infrastructures de qualité à destination de tous les publics

Améliorer notre maillage d'équipements sportifs, culturels et de loisir

Les équipements de loisirs, sportifs et culturels sur l'ensemble du territoire constituent une priorité pour les élus. Dans le cadre de sa compétence en matière d'équipements sportifs et culturels, l'Intercom souhaite développer ces infrastructures pour faciliter leurs accès à tous les habitants tout en assurant une cohérence sur le territoire.

Rénover nos réseaux et nos systèmes d'assainissement collectif

En matière d'assainissement collectif, le territoire possède un important réseau d'assainissement et de stations d'épurations. Ce patrimoine nécessite d'être entretenu, voire, réhabilité pour garantir une épuration et un transport optimal des eaux usées.

Sur la base de cette orientation, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :

- Sous portage communautaire :

- Créer un centre aquatique intercommunal
- Réaménager un bâtiment existant dans le cadre de la Requalification de la zone industrielle, route de Broglie (le « 360 » - SHEMA)
- Réhabiliter les réseaux et les systèmes d'assainissement
- Réhabiliter le gymnase de la Barre-en-Ouche

- Sous portage communal :

- Projet d'aménagement sportif, culturel, ludique intergénérationnel de la prairie de la Charentonne, du quartier du stade et quartier du Bourg Lecomte à Bernay
- Installation de jeux extérieurs sur la commune de Saint léger de Rotes
- Création d'un « City stade » à Serquigny
- Sécurisation et aménagement des abords des écoles à Serquigny
- Construction d'un colombarium et d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal du Bec Hellouin
- Restauration du mobilier et d'une partie de la Nef de l'Eglise de Grand Camp

Orientation 1.2 : Proposer des services adaptés au plus près des habitants

L'exigence de solidarité entre les territoires est le ciment de l'Intercommunalité. Les 5 communautés de communes réunies au moment de la fusion avaient chacune développé une offre de service adaptée à leur territoire mais également limitée par les moyens dont elles disposaient. La création de l'IBTN permet d'élargir ces offres complémentaires à l'ensemble des habitants du territoire et constitue ainsi un levier pour développer l'efficacité de l'offre de service.

Améliorer l'offre de soin du territoire

Concernant l'accès aux soins de proximité, notre territoire accueille 35 médecins généralistes (INSEE 2018). Cela représente un taux d'équipement de 6,3 pour 10 000 habitants contre 8,6 pour le reste de la Normandie ou 9,3 au niveau national. Cette situation de déficit rend la prise en soin complexe pour l'ensemble de la population du territoire et peut exacerber les difficultés d'accompagnement notamment pour les personnes âgées qui sont particulièrement nombreuses sur ce territoire. Dans ce contexte, il s'agit donc d'interroger comment l'Intercom peut promouvoir un accompagnement de qualité au vieillissement et à la santé. La lutte contre la désertification médicale et le soutien à l'installation de praticiens sur le territoire devra constituer des leviers d'actions à mettre en œuvre.

Des services publics plus proches des habitants

Avec l'accélération de la dématérialisation des procédures et le déploiement des services publics numériques, certaines personnes peuvent se sentir démunies pour s'approprier et profiter de ces nouveaux outils.

Aider l'utilisateur à manipuler les outils de l'e-administration pour accéder aux services souhaités sans que la procédure dématérialisée soit un obstacle constitue un enjeu prégnant pour le territoire. Pour cela, différentes actions ont été engagées et doivent se poursuivre pour d'une part, accompagner les personnes qui ont besoin d'aide sur ces nouveaux usages et d'autre part, inscrire le territoire dans cette dimension numérique pour profiter des nouveaux services.

Le dispositif contractuel « Petites Villes de demain » sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a été signé en 2021 avec les communes de Beaumont-le-Roger, Bernay, Brionne, Broglie et Mesnil-en-Ouche. Ces collectivités présentent des centralités fragiles et des risques de dévitalisation alors qu'elles exercent des fonctions de centralité essentielles, en termes de services pour leurs habitants et leur bassin de vie. Le dispositif « Petites Villes de Demain » doit permettre d'engager une redynamisation et une revitalisation des centres-villes et centres-bourgs sur ces communes.

Sur la base de cette orientation, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :

- Sous portage communautaire :

- Définir le Contrat Local de Santé (CLS) et mettre en place le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
- Mettre en place du Conseiller numérique sur le territoire (sur 3 années)
- Mettre en place des France Services
- Développer la relation « client/usager »

Orientation 1.3 : Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes

Agir pour la sécurité

La protection et la défense contre les incendies constituent également une priorité pour les communes. Le CRTE est l'occasion d'accompagner plus fortement les communes sur cet enjeu.

Agir pour la tranquillité

Le sentiment d'insécurité et les actes de délinquance bien que minoritaires sur notre territoire par rapport à d'autres doivent être pris en considération. Dans l'esprit d'une société de la « vigilance » autant que de la bienveillance, la participation des citoyens sur les questions de sécurité et de prévention au sein du Conseil intercommunal de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CDISPDR) qui va être créé nous semble important et gage de succès pour contribuer à réduire l'insécurité.

Agir pour réduire les risques naturels

En matière de lutte contre les inondations, il s'agit de réaliser un certain nombre d'ouvrages pour la sécurité de nos habitants. La lutte contre les inondations, les risques naturels ou technologiques, doit être prise en compte pour pérenniser notre cadre de vie et assurer la résilience du territoire face aux aléas naturels ou technologiques.

Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :

- Sous portage communautaire :

- Réaliser les aménagements de lutte contre les inondations
- Mettre en œuvre le Conseil intercommunal de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CDISPDR)
- Accompagner les communes pour la définition des plans communaux de sauvegarde (PCS)

- Sous portage communal :

- Amélioration de la défense incendie sur Calleville
- Travaux de défense contre les incendies sur la commune de Saint Léger de Rotes
- Implantation de 3 Points d'Eau Incendie à Capelle-les-Grands
- Remplacement d'une bouche incendie sur la commune de La Goulafrière
- Amélioration de la défense extérieure contre les incendies à Nassandres-sur-Risle
- Défense incendie « Route du Château, Chemin du Pigeonnier, Chemin des Nerveaux » à la Trinité de Réville
- Réalisation des travaux de défense incendie extérieure sur la commune de Grosley sur Risle
- Installation d'équipement pour la défense extérieure incendie sur la commune de Grand Camp
- Défense extérieure contre l'incendie à Serquigny
- Projet de vidéo protection à Bernay – phase 2
- Installation de caméras de vidéo protection autour de la salle de sport de Menneval

Orientation 1.4 : Une action publique participative et de proximité

Les politiques publiques ont besoin de l'imagination et de la connaissance des usagers et des acteurs de la société civile pour être efficace autant qu'efficace.

Elle favorise une action publique mobilisant les ressources citoyennes de son territoire.

Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :

- Sous portage communautaire :

- Réinstaller le Conseil de Développement (CODEV)

Orientation 1.5 : Accompagner et développer l'offre de service en matière de mobilité sur le territoire

En 2018, l'Intercom a élaboré son schéma des mobilités pour identifier les enjeux de déplacements et proposer des pistes de solutions pour développer des services de transports performants et accessibles et favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et intermodaux. Plusieurs solutions identifiées dans ce schéma pourront voir le jour dans le cadre de la prise de compétence « Mobilité » par l'Intercom Bernay Terres de Normandie depuis juillet 2021.

Consolider et développer le réseau de transports collectifs existants

Actuellement, seules 3 lignes de bus, principalement tournées vers la desserte de pôles extérieurs sont présentes. Ce réseau ne permet pas de relier entre elles les polarités du territoire, ni de desservir la partie sud-ouest qui se retrouve, de fait, dépourvue d'offre de transports en commun. L'émergence de nouvelles lignes régulières interurbaines doit être envisagée en partenariat avec la Région.

Bien que l'Intercom Bernay Terres de Normandie bénéficie d'une offre de transport ferrée de qualité, avec la présence de 2 gares et 3 haltes ferroviaires, on note des différences marquées entre les gares et les haltes en matière d'horaires et d'amplitudes. L'augmentation du cadencement sur certaines lignes et l'adaptation des horaires pour assurer l'intermodalité doit être un objectif à atteindre pour assurer une véritable alternative à la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens. Dans ce cadre, la création d'un pôle d'échanges multimodal à Bernay et Brionne participera à développer l'intermodalité sur le territoire.

Permettre à tous les publics de se déplacer

Le diagnostic de l'étude a mis en évidence des difficultés d'accès à la mobilité spécifique à certains profils d'habitants et d'usagers du territoire. Développer une offre de mobilité accessible à tous les publics représente un véritable enjeu pour le territoire. Qu'il s'agisse de Transport A la Demande (TAD), de services d'autopartage ou de mobilité solidaire, il est nécessaire d'étudier toutes les solutions adaptées au territoire pour assurer la mobilité de tous.

Développer une offre de mobilités active attractive et pérenne

Le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ne doit pas rester en marge de la demande sociétale en matière de déplacements piétons et vélo sécurisés, et d'itinéraires

touristes pour découvrir le patrimoine culturel et naturel en vélo. Pour cela, l'aménagement de voies cyclables et piétonnes sécurisées, le développement du covoiturage et le déploiement de services autour du vélo participeront à accroître la qualité du cadre de vie et l'attractivité touristique du territoire.

Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :

- Sous portage communautaire :

- Mettre en œuvre le dispositif " savoir rouler à vélo "
- Réaliser un schéma directeur cyclable
- Aménager des liaisons cyclables
- Etudier de faisabilité pour la mise en œuvre d'un service de Transport à la Demande (TAD) sur une partie du territoire

- Sous portage communal :

- Aménager un pôle multimodal à la gare de Bernay et requalification du quartier de la gare (Ville de Bernay)

- Sous portage privé :

- Créer une ou 2 aires de covoiturages sur les sorties de l'autoroute A28 à Bernay et Brionne

Orientation 1.6 : Assurer une offre culturelle diversifiée, accessible à tous et un patrimoine culturel à préserver et à mettre en valeur

Le dynamisme territorial passe aussi par sa capacité à soutenir une offre culturelle de qualité, diversifiée et de proximité, accessible à tous et en particulier aux jeunes. Pour cela, différentes actions ont été initiées et vont se structurer au fur et à mesure de l'avancement des dispositifs contractuels et des projets engagés.

Concernant plus particulièrement la nécessaire mise en valeur de l'architecture et du patrimoine sur l'Intercom, le projet d'extension du label « Ville d'art et d'histoire » de Bernay à l'ensemble du territoire communautaire permettra de structurer une démarche dans ce sens.

Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :

- Sous portage communautaire :

- Mettre en place un Contrat Territorial Lecture
- Développer la culture numérique (festival des arts numériques,...)
- Une école "100% Education Artistique et Culturelle" (politique de la ville à Bernay)
- Etendre le label « Ville d'art et d'histoire » de Bernay au territoire de l'Intercom
- Réaliser des quartiers culturels créatifs à proximités du château de Beaumesnil

- Sous portage communal :

- Aménager un théâtre de verdure sur les vestiges de l'ancien Prieuré de Maupas à Capelle-les-Grands
- Restauration de la Basilique Notre-Dame-de-la-Couture à Bernay
- Réhabilitation du lavoir de Serquigny
- Restauration du mobilier et d'une partie de la Nef de l'Eglise de Grand Camp

AXE 2 : Un territoire favorable au développement économique

Cheville ouvrière du développement économique de proximité, l'Intercommunalité agit pour créer un environnement favorable au développement des entreprises et plus généralement à l'ensemble des activités économiques concourant à la richesse du territoire.

Orientation 2.1 : Des zones d'activités disponibles pour accueillir des activités économiques

En tant qu'outils d'attractivité du territoire permettant de véhiculer une image dynamique du territoire, les zones d'activités représentent un axe de développement pour lequel une stratégie foncière doit être définie.

Cette stratégie intégrera d'une part, la nécessaire diminution de la consommation d'espaces et la valorisation des friches de notre territoire et d'autre part, les besoins de requalification des zones d'activités en termes d'intégration paysagère et environnementale

Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :

- Sous portage communautaire :

- Déterminer une stratégie foncière pour l'accueil d'activités économiques
- Développer l'urbanisme circulaire (friches urbaines, économiques) à vocation économique
- Révision globale de la signalétique des ZAE d'intérêt communautaire dès 2022, dans le but de consolider l'identité économique du territoire
- Habillage de ronds-points ciblés comme autant de portes d'entrée économiques du territoire Bernay Terres de Normandie au niveau de ZAE stratégiques suscitées.

Orientation 2.2 : Une couverture numérique performante à déployer pour favoriser le développement d'activités

Avec l'accroissement des besoins numériques des entreprises, tels que la visioconférence, l'hébergement ou l'échange de données, le raccordement des zones d'activités au très Haut débit est devenu vital pour assurer le développement économique d'un territoire.

C'est dans ce sens que l'Intercom agit dans l'objectif de raccorder toutes les zones d'activités du territoire au très haut débit.

Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :

- Sous portage communautaire :

- Assurer l'équipement en fibre optique sur toutes les zones d'activités économiques

Orientation 2.3 : Des écosystèmes d'entreprises à conforter et à développer

La notion d'écosystème d'entreprise est apparue dans les années 90 et se définit comme

« une communauté économique supportée par l'interaction entre des entreprises et des individus, les fournisseurs, les producteurs, les concurrents, et d'autres parties prenantes ».

Le développement d'un écosystème d'entreprises doit donc permettre de créer un réseau d'acteurs n'ayant pas tous forcément le même profil. En revanche, ils partagent un même marché et ont potentiellement des intérêts communs.

Le territoire doit dès lors contribuer à constituer ce réseau localement en accompagnant toutes les initiatives dont la finalité est de permettre aux porteurs de projet et chefs d'entreprise de trouver des réponses, un appui, du réseau et des financements pour créer ou développer leur activité.

Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :

- Sous portage communautaire :

- Dynamiser les réseaux économiques locaux en soutenant le « cercle des entrepreneur.e.s », club ouvert à tous les entrepreneurs de tous secteurs d'activité et qui compte déjà quelque 150 adhérents porteurs de valeurs communes pour développer l'attractivité du territoire

Orientation 2.4 : La création d'une marque territoriale

Pour assoir le territoire et lui donner une singularité à l'échelle régionale, rien ne vaut la création d'une marque territoriale. Tous les territoires sont en compétition, davantage encore depuis la recomposition des périmètres intercommunaux qui conduit à adopter une stratégie de marque... pour se démarquer. Notre EPCI n'échappe pas à ce phénomène, et se structure en conséquence pour répondre aux défis de demain.

En s'inspirant des actions de communication et de marketing territorial de l'agence régionale Normandie Attractivité, l'Intercom entend dessiner une marque plurielle, c'est-à-dire protéiforme, pour valoriser les identités et les savoir-faire locaux. Cela passe par la mise en avant des talents issus du territoire, de leur réussite, à grand renfort de communication positive.

Plus qu'une marque plurielle, c'est une identité de territoire qu'il s'agit de co-construire dès à présent. La nouvelle transversalité entre les services de l'intercom et ceux des villes qui sont le moteur du territoire doit permettre d'atteindre ce but commun. Agilité et innovation sont les maîtres-mots de cette stratégie assumée.

AXE 3 : Un territoire résilient et durable

La transition écologique exige un engagement fort des territoires. Depuis plusieurs années, l'Intercom Bernay Terres de Normandie est présente sur ces enjeux globaux de transition énergétique, de préservation de la biodiversité, de consommation durable des ressources.

Orientation 3.1 : Vers un territoire « 100% énergie renouvelable en 2040 »

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé, dans le cadre de l'élaboration de son PCAET en 2019-2020, de s'inscrire dans cette démarche ambitieuse pour le territoire à savoir, assurer une production d'énergie renouvelable locale permettant de couvrir les besoins énergétiques du territoire à l'horizon 2040. Dans ce cadre, un plan d'actions spécifique à cet objectif a été rédigé et validé par la Région Normandie qui pilote cette démarche avec les EPCI engagés dans ce processus.

Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :

- Sous portage mixte communautaire et commune :

- Réaliser une étude d'opportunité pour le déploiement de réseaux de chaleur urbain au bois sur Bernay, Brionne et Beaumont

Orientation 3.2 : Des bâtiments moins consommateurs d'énergie

D'après le diagnostic du PCAET, les consommations énergétiques du secteur tertiaire (consommation des bâtiments principalement) représentent 11 % des consommations totales du territoire. Les communes et l'Intercom, de par leur patrimoine bâti important, doivent engager des actions fortes pour diminuer leurs consommations énergétiques. Pour cela, plusieurs leviers sont à disposition : réduire les besoins énergétiques par une meilleure gestion de l'énergie (mesures de sobriété et d'efficacité) et par des actions de rénovation thermique.

Pour mettre en œuvre ces leviers d'actions, il est nécessaire de bien connaître les consommations énergétiques du patrimoine bâti public sur le territoire.

Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :

- Sous portage communautaire :

- Réaliser un schéma directeur immobilier pour identifier les bâtiments énergivores et rationaliser le patrimoine

- Sous portage communal :

- Soutenir l'attractivité éducative de la ville par un plan d'investissement du patrimoine scolaire et sportif (Ville de Bernay)
- Construction d'un pôle mairie-agence postale communale à La Neuville-du-Bosc
- Changement des fenêtres dans l'école et la mairie de Courbépine
- Réfection de la salle communale de Nassandres sur Risle

- Réhabilitation de la mairie de Calleville
- Réhabilitation du chauffage de l'école de Grosley-sur-Risle
- Réhabilitation de l'école Maubuisson à Serquigny
- Réfection de la toiture de la Maison de l'École à Saint Jean du Thenney

Sous portage mixte :

- Déployer un service de conseil en énergie partagé pour aider les communes à structurer une démarche pérenne d'économie d'énergie (SIEGE27 et communes)

Orientation 3.3 : Une alimentation de qualité produite localement

D'un côté, l'activité agricole est particulièrement bien représentée sur le territoire. De l'autre côté, les attentes sociétales évoluent vers une demande accrue de produits locaux et de qualité. L'Intercom a donc décidé de mettre en œuvre une politique volontariste de promotion des produits agricoles et alimentaires locaux en s'engageant dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Le PAT doit mettre en évidence et en cohérence l'ensemble des initiatives liées à l'agriculture et l'alimentation durable et accompagner le potentiel de développement sur le territoire des circuits de proximité pour construire une économie agricole locale forte.

Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :

- Sous portage communautaire :

- Réaliser une étude de faisabilité et de programmation pour la remunicipalisation et la mise en réseau des restaurants scolaires
- Mettre à disposition des tables de tri et de pesée des déchets organiques dans des restaurants collectifs pilotes

- Sous portage communal :

- Réaliser une étude de faisabilité et de programmation de l'aménagement d'une halle alimentaire pour favoriser les circuits courts à Bernay
- Réaliser une étude de faisabilité et de programmation d'un projet de potager de production à vocation pédagogique sur des terres municipales

- Sous portage privé:

- Créer une légumerie/conserverie

Orientation 3.4 : Des déchets transformés en ressources

Le territoire s'apprête à délibérer en fin d'année 2021 sur sa feuille de route en matière d'économie circulaire. Elaborée dans le cadre de « l'opération collective économie circulaire » avec l'ADEME Normandie, cette stratégie doit permettre d'agir de façon partenariale avec l'ensemble des acteurs du territoire sur cet enjeu. L'intercom souhaite devenir une collectivité exemplaire sur l'économie circulaire et dans ce cadre, plusieurs actions ont déjà été initiées (achats responsables, alimentation de proximité, étude de faisabilité pour une tarification incitative...).

Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :

- Sous portage mixte communautaire / SDOMODE :

- Développer l'activité de valorisation des déchets du BTP sur le territoire

- Sous portage mixte communautaire :

- Mettre en place la tarification incitative sur les déchets

Orientation 3.5 : Une biodiversité du territoire à préserver

L'Intercom Bernay Terres de Normandie possède un patrimoine naturel riche et remarquable qui constitue une identité forte du territoire et nécessite d'être protégé.

Ainsi, consciente des enjeux liés à la préservation de ces milieux naturels, l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est engagée depuis sa création dans de nombreuses actions.

➤ Préserver les zones humides, mares et cours d'eau

Les mares sont des milieux naturels riches en biodiversité et importantes dans la lutte contre le ruissellement et les inondations.

Initié sur le territoire de l'ex-Intercom du Pays Brionnais, le programme « restaurons nos mares » a permis la restauration de 24 mares. Le programme se poursuit avec un déploiement à l'échelle du nouveau territoire.

Le territoire est traversé par la Risle et la Charentonne. Véritable réservoir de biodiversité, et constituant l'élément principal de la trame bleue du territoire, la bonne gestion de ces cours d'eau est donc essentielle.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé en 2018 d'élaborer le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) pour la rivière Charentonne, ses affluents et les zones humides du bassin versant de la Charentonne.

De même, le site Natura 2000 « Risle, Guiel, Charentonne » correspondant aux vallées alluviales de ces rivières est totalement inclus dans le territoire du bassin versant Risle - Charentonne qui fait l'objet d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion, des Eaux (SAGE), SAGE dont l'Intercom porte l'animation depuis peu.

Suite à la demande de l'Etat et du Département de l'Eure, l'Intercom a accepté le portage de l'animation du site Natura 2000 à partir de 2019.

De matière à préserver durablement la biodiversité et procéder aux actions de restauration des corridors écologiques sur le territoire et en lien avec les documents de planification comme le SRADDET et le SCOT, l'élaboration d'une trame verte et bleue (et noire) devra être engagée.

Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :

- Sous portage communautaire :

- Poursuivre le programme de restauration des mares
- Définir le plan de gestion élargi de la zone humide du golf pastoral de la Charentonne à Bernay

- Définir la Trame Verte et Bleue (et noire) du territoire

- Sous portage mixte communautaire/FDPPMA:

- Réaliser la restauration hydromorphologique du parcours de pêche du Moulin Fouret sur la Charentonne
- Etudier et mettre en œuvre la restauration de la Continuité Ecologique de la Charentonne

Orientation 3.6 : Limiter l'artificialisation des sols et favoriser l'urbanisme circulaire

Le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie n'est pas épargné par le phénomène d'étalement urbain lié à l'urbanisation et aux infrastructures qui engendre une artificialisation des sols. La transformation des sols naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement entraîne leur imperméabilisation partielle ou totale et dégrade la biodiversité.

Limiter autant que possible la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers représente alors un enjeu incontournable pour notre territoire. Cela passe par des modes d'urbanisation que l'on nomme « urbanisme circulaire » qui est un modèle alternatif inspiré des principes de l'économie circulaire appliqués à la fabrique de la ville. Il s'agit d'inverser les priorités en allant chercher la réponse à nos besoins de développement urbain dans la réutilisation de secteurs déjà urbanisés (logements vacants, friches industrielles ou commerciales ...) et de favoriser la conception et la construction d'opérations un peu plus compactes intégrant des espaces verts. Les boucles de l'urbanisme circulaire sont donc des alternatives à la consommation de nouveaux sols naturels ou agricoles.

Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :

- Sous portage communal:

- Végétalisation de la ville de Bernay (Ville de Bernay)

AXE 4 : Un territoire solidaire

Le projet de territoire se donne aussi pour ambition d'assurer de la cohérence en matière de planification de l'aménagement et de corriger les inégalités territoriales.

Orientation 4.1 : Une vision prospective de l'aménagement au service du territoire

Le SCoT du Pays Risle Charentonne (2012-2018) n'a pas produit tous les effets attendus, notamment en termes d'emploi, d'habitat, de déplacement et de maîtrise de l'espace. Dans son format actuel, il ne semble pas suffisamment prescriptif pour atteindre de manière efficiente les orientations et les objectifs qu'il a fixés.

La priorité, portée par les élus, relative au développement économique et à l'aménagement du territoire met en avant la nécessité de révision du SCoT dont le démarrage interviendra en octobre 2021.

Ce travail intégrera la perspective d'évolution de la réglementation avec le PLUi qui s'imposera aux EPCI et aux communes à partir de 2026. L'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite préparer dès à présent cette échéance en élaborant une vision commune et partagée avec l'ensemble des communes.

Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :

- Sous portage communautaire :

- Réviser le SCOT dans la perspective d'un PLUi obligatoire en 2026

Orientation 4.2 : Répondre aux besoins en matière d'habitat

Favoriser un développement équilibré de l'habitat

L'Intercom Bernay Terres de Normandie a décidé d'élaborer son Plan Local de l'Habitat (PLH) pour définir sa politique intercommunale de l'habitat et tendre vers l'objectif global d'un développement équilibré de l'habitat sur son territoire. Cette démarche s'articule avec le PCAET approuvé en 2020, l'OPAH en cours et plus récemment, le démarrage de la réactualisation du SCOT.

Ce premier PLH sera l'occasion de :

- Actualiser la connaissance du profil des habitants, du parc de logements, et des dynamiques de marché
- Définir des objectifs en matière de production et de requalification de logements pour mieux accompagner les parcours résidentiels des ménages
- Affirmer l'action publique en matière d'habitat et de l'articuler avec le projet de territoire (développement économique cadre de vie, déplacements, ...)
- Définir les dispositifs d'intervention pour construire, rénover, améliorer le parc dans un souci de sobriété foncière et de limitation des déplacements.

Le PLH va donc constituer la feuille de route du territoire en matière planification stratégique pour le développement de l'habitat.

Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat

En matière de logement, la densité de logements est faible et épars sur le territoire avec une légère concentration autour des pôles urbains et le long des cours d'eau. En termes de caractéristiques, il faut souligner l'importance du nombre de logements anciens, contribuant à l'image et l'identité normande du territoire. Cependant c'est aussi ce type de logement qui présente bien souvent une mauvaise isolation thermique.

Le PCAET a montré que le secteur résidentiel était un poste de consommation d'énergie important. Ainsi, le territoire doit réussir sa transition énergétique en combinant à la fois, la nécessaire réduction des consommations d'énergie en rénovant le parc résidentiel ancien tout en préservant, la qualité architecturale typique de ce patrimoine.

Le territoire doit donc poursuivre le déploiement de 2 dispositifs d'accompagnement personnalisé pour les particuliers afin de les aider à concrétiser leur projet de rénovation thermique de leur habitation (OPAH et SARE).

Accueillir les populations de passage

Proposer des aires d'accueil décentes et adaptées aux gens du voyage est une préoccupation pour les élus du territoire. Dans cette perspectives, une réflexion à l'échelle de l'Intercom Bernay Terres de Normandie devra être engagée pour mettre en œuvre des actions spécifiques et répondre au mieux à cette problématique.

Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :

- Sous portage communautaire :

- Définir et mettre en œuvre le Plan Local de l'Habitat (PLH)
- Poursuivre le programme Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Développer le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique de l'habitat (SARE)
- Mettre en conformité les équipements avec le plan départemental des aires d'accueil des gens du voyage

Orientation 4.3 : Une solidarité financière entre les communes

L'Intercommunalité doit faciliter une répartition optimale des ressources sur le territoire au service de son développement. Cet effort s'appuie sur une vision cohérente et partagée et un principe de subsidiarité de l'action publique.

Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :

- Sous portage communautaire :

- Refonder le pacte financier et fiscal

Orientation 4.4 : Une solidarité envers tous les publics

Des politiques publiques locales pour favoriser l'insertion

L'instauration d'un véritable service public de l'insertion sur notre territoire est un défi à relever pour ne laisser personne sans accompagnement vers l'emploi.

Pour améliorer son action dans le cadre de la lutte contre les exclusions, le territoire doit poursuivre son action et la développer au travers d'initiatives concrètes en faveur de l'insertion.

Sur la base de ces orientations, nous pouvons mentionner dès à présent, à titre illustratif, les projets suivants, dont certains seront mis en œuvre dès 2021-2022 :

- Sous portage communautaire :

- Mise en œuvre de Chantiers d'insertion
- Accompagnement de jeunes en insertion : Mise en œuvre du dispositif "1 jeune, 1 solution"
- Mise en œuvre de la Politique de la ville et du Programme de Réussite Educative
- Projet de création d'une micro-crèche à vocation d'insertion professionnelle sur le quartier politique de la ville, Le Bourg-Lecomte
- Projet de création d'une résidence d'artiste et autres lieux de partages, le Piaf phase 2 et 3

3.6. Budget prévisionnel

Le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendus des partenaires cofinanceurs.

Le budget estimatif et provisoire des actions matures est évalué à 18 000 000 d'euros HT

Pour la période 2021-2026, le budget estimatif de l'ensemble des projets représente une enveloppe financière d'environ 28 485 655 d'euros HT.

Il fait l'objet d'un détail annuel, identifiant l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et de ses opérateurs (Agence de l'eau, Ademe,...) ainsi que les appels à projets qui seront mobilisés.

Les autres financeurs pourront également être mentionnés.

Le budget détaillé du projet, mis à jour annuellement, figure en **annexe 1**.

Article 3 : Engagement général des parties

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

3.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

3.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Intercom Bernay Terres de Normandie assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat. L'Intercom Bernay Terres de Normandie bénéficie d'une aide de l'Etat pour le co-financement du poste de Chef-fe de projet CRTE.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

3.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Article 4 : Gouvernance

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire, à intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

4.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ou son représentant.

Composition :

- Représentants de l'exécutif et des services des collectivités du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie,
- Représentants des services de l'Etat,
- En fonction de l'évolution du présent contrat, le comité de pilotage pourra être ouvert à d'autres financeurs que l'État.

Fonctionnement :

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

4.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire Intercom Bernay Terres de Normandie. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Composition :

- Un ou plusieurs représentants de l'Etat
- Directeur Générale des Services de l'IBTN,
- Porteurs (publics, privés) de projets,
- Chef de projet CRTE de l'IBTN,
- Services internes de l'Intercom directement concernés
- Tout organisme compétent pour aider à sa réalisation

En fonction des sujets portés à l'ordre du jour du Comité Technique, la composition de ce dernier pourra être complétée par des acteurs intéressés, et notamment :

- Des communes membres de Roumois Seine ;
- De l'ADEME ;
- De la Caisse des Dépôts – Banque des territoires ;
- De l'Agence de l'Eau ;
- De l'ANAH, du CEREMA, de l'ANRU, de la BPI et de tout autre opérateur ou agence de l'État qui pourra être convié en fonction de l'évolution du contrat ;
- Des services de la Région Normandie ;
- Des services du Département de l'Eure ;

Fonctionnement :

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Instruire les nouvelles fiches actions et les proposer au comité de pilotage;
- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier les évolutions des fiches projets et fiches actions.

Article 5 : Coopération inter-territoriale

Une coopération intercommunale sera nécessaire concernant la mobilité (liaisons cyclables, service de mobilité,...) et se précisera en fonction des projets.

Article 6 : Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les indicateurs territoriaux globaux pour évaluer les effets du CRTE sur le territoire (présentés en **annexe 2**) seront enrichis en fonction du développement et de l'avancement des projets.

Article 7 : Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 8 : Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 9 : Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 10 : Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

Convention signée enexemplaires, le 2021

Intercom Bernay Terres de Normandie	Etat
Nicolas GRAVELLE Président	Jérôme FILIPPINI, Préfet de l'Eure

Annexe 1 - Synthèse des actions et des montants financiers

Orientations	Intitulé du projet/action	Montant estimatif (€ HT)	Maitre d'ouvrage	Période de démarrage	Financeur(s)
Orientation 1.1 : des infrastructures de qualité à destination de tous les publics	Créer un centre aquatique intercommunal	10 à 15 000 000 €	IBTN	Non définie	
	Réhabiliter le gymnase la Barre en Ouche	<i>A déterminer</i>	IBTN	Non définie	
	Réhabiliter les réseaux et les systèmes d'assainissement	7 000 000 €	IBTN	Fin 2021	AESN
	Réaménagement d'un bâtiment existant dans le cadre de la Requalification de la zone industrielle route de Broglie	2 500 000 €	SHEMA	En cours	
	Projet d'aménagement sportif, culturel, ludique intergénérationnel de la prairie de la Charentonne, du quartier du stade et quartier du Bourg Lecomte	890 000 €	Bernay	Début 2021	Etat, Région, Département
	Installation de jeux extérieurs sur la commune de Saint léger de Rotes	10 750 €	Saint léger de Rotes	Début 2022	
	Création d'un « City stade » à Serquigny	95 500 €	Serquigny	Début 2022	
	Sécurisation et aménagement des abords des écoles à Serquigny	39 400 €	Serquigny	2022	
	Construction d'un colombarium et d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal du Bec Hellouin	22 000 €	Le Bec Hellouin	2022	
Orientation 1.2 : Proposer des services adaptés au plus près des habitants	Faciliter l'accès aux soins de proximité : Définir le Contrat Local de Santé (CLS) et mettre en place le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)	<i>A déterminer</i>	IBTN	Fin 2021	
	Mise en place des Conseillers numériques sur le territoire (sur 3 ans)	90 000 €	IBTN	2021	Etat
	Mise en place des France Services	280 000 €	IBTN	Fin 2021	Etat + opérateurs nationaux
	Développer la relation client/usager	<i>A déterminer</i>	IBTN		
	Réalisation d'aménagements de lutte contre les inondations	<i>A déterminer</i>	IBTNN	Non définie	

Orientation 1.3 : Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes	Accompagner les communes pour la réalisation de leur Plan Communaux de Sauvegarde	<i>A déterminer</i>	IBTN et communes		
	Amélioration de la défense incendie sur Calleville	80 385 €	Calleville	Fin 2022	
	Travaux de défense contre les incendies sur la commune de Saint Léger de Rotes	45 000 €	Saint Léger de Rotes	Début 2022	
	Implantation de 3 Points d'Eau Incendie à Capelle les Grands	10 637 €	Capelle les Grands	Fin 2022	
	Remplacement d'une bouche incendie sur la commune de La Goulafrrière	2 367 €	La Goulafrrière	Début 2022	
	Amélioration de la défense extérieure contre les incendies à Nassandres sur Risle	67 500 €	Nassandres sur Risle	Début 2022	
	Défense incendie « Route du Château, Chemin du Pigeonnier, Chemin des Nerveaux » à la Trinité de Réville	37 715 €	Trinité de Réville	Fin 2022	
	Réalisation des travaux de défense incendie extérieure sur la commune de Grosley sur Risle	20 000 €	Grosley sur Risle	2022	
	Installation d'équipement pour la défense extérieure incendie sur la commune de Grand Camp	46 200 €	Grand Camp	Fin 2022	
	Défense extérieure contre l'incendie à Serquigny	99 500 €	Serquigny	2022	
	Mise en œuvre du Conseil intercommunal de sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CDISPDR)	<i>A déterminer</i>	IBTN	Fin 2021	
	Vidéo protection à Bernay – phase 2	252 417€	Bernay	2022	Etat, Département
Installation de caméras de vidéo protection autour de la salle de sport de Menneval	<i>A déterminer</i>	Menneval	Début 2022	Etat, Département	
Orientation 1.4 : Une action publique participative	Réinstaller le CODEV	<i>A déterminer</i>	IBTN	Fin 2021	
Orientation 1.5 : Accompagner et développer l'offre de service en matière de mobilité sur le territoire	Mise en œuvre du dispositif " <i>savoir rouler à vélo</i> "		IBTN	Début 2022	
	Réaliser un schéma directeur cyclable	40 000 €	IBTN	2022	ADEME
	Aménager des liaisons cyclables	60 000 €	IBTN	2023	ADEME
	Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un service de Transport à la Demande (TAD) sur une partie du territoire	<i>A déterminer</i>	IBTN	2022	
	Aménager un pôle multimodal à la gare de Bernay et requalification du quartier de la gare	6 220 000 €	Benay	2021	Etat, Région, Département, IBTN
	Créer une ou 2 aires de covoiturages sur les sorties de l'autoroute A28 à Bernay et Brionne	200 000 €	Société ALIS	Non défini	

Orientation 1.6 : Assurer une offre culturelle diversifiée, accessible à tous et un patrimoine culturel à préserver et à mettre en valeur	Mettre en place un Contrat Territorial Lecture	<i>A déterminer</i>	IBTN	Non définie	
	Développer la culture numérique (festival des arts numériques,...)	<i>A déterminer</i>	IBTN	Non définie	
	Une école "100% Education Artistique et Culturelle" (politique de la ville à Bernay)	<i>A déterminer</i>	IBTN	Début 2022	
	Etendre le label « Ville d'art et d'histoire » de Bernay au territoire de l'Intercom	<i>A déterminer</i>	IBTN	Non définie	
	Aménagement d'un théâtre de verdure sur les vestiges de l'ancien Prieuré de Maupas	100 000 €	Capelle les Grands	Non définie	
	Réaliser des quartiers culturels créatifs à proximités du château de Beaumesnil	<i>A déterminer</i>	IBTN	2022	
	Restauration de la Basilique Notre-Dame-de-la-Couture	1 500 000 €	Bernay	2023	DRAC, Département de l'Eure, Mécénat participatif
	Réhabilitation du lavoir de Serquigny	6 900 €	Serquigny	Début 2022	
	Restauration du mobilier et d'une partie de la Nef de l'Eglise de Grand Camp	16 600 €	Grand Camp	Début 2022	
Orientation 2.1 : Des zones d'activités disponibles pour accueillir des activités économiques	Déterminer une stratégie foncière pour l'accueil d'activités économiques	<i>A déterminer</i>	IBTN	En cours	
	Développer l'urbanisme circulaire (friches urbaines) à vocation économique	<i>A déterminer</i>	IBTN	Non définie	
	Révision globale de la signalétique des ZAE d'intérêt communautaire dès 2022, dans le but de consolider l'identité économique du territoire	<i>A déterminer</i>	IBTN	En cours	
	Habillage de ronds-points ciblés comme autant de portes d'entrée économiques du territoire Bernay Terres de Normandie au niveau de ZAE stratégiques suscitées.	<i>A déterminer</i>	IBTN	Non définie	

Orientation 2.2 : Une couverture numérique performante à déployer pour favoriser le développement d'activités	Assurer l'équipement en fibre optique sur toutes les zones d'activités économiques	<i>A déterminer</i>	Eure Numérique	En cours	
Orientation 2.3 : Des écosystèmes d'entreprises à conforter et à développer	Dynamiser les réseaux économiques locaux en soutenant le « cercle des entrepreneurs »	80 000 €	IBTN	Fin 2021	
Orientation 2.4 : La création d'une marque territoriale		<i>A déterminer</i>			
Orientation 3.1 : Vers un territoire « 100% énergie renouvelable en 2040 »	Réaliser une étude d'opportunité pour le déploiement de réseaux de chaleur urbain au bois sur Bernay, Brionne et Beaumont	20 000 €	A définir	2022-2024	
Orientation 3.2 : Des bâtiments moins consommateurs d'énergie	Réaliser un schéma directeur immobilier	150 000 €	IBTN	Début 2022	ADEME + Banques de territoire
	Déployer un service de conseil en énergie partagé pour les communes	<i>A déterminer</i>	SIEGE 27	Non définie	
	Soutenir l'attractivité éducative de la ville par un plan d'investissement du patrimoine scolaire et sportif	1 600 000 €	Bernay	2021	
	Construction d'un pôle mairie-agence postale communale	383 748 €	La Neuville du Bosc	2021	
	Changement des fenêtres dans l'école et la mairie de Courbépine	56 000 €	Courbépine	2022	
	Réfection de la salle communale de Nassandres sur Risle	21 300 €	Nassandres sur Risle	2022	
	Réhabilitation de la mairie de Calleville	45 150 €	Calleville	Début 2022	
	Réhabilitation du chauffage de l'école de Grosley sur Risle	5 330 €	Grosley sur Risle	2022	
	Réhabilitation de l'école Maubuisson à Serquigny	59 700 €	Serquigny	2022	

	Réfection de la toiture de la Maison de l'École à Saint Jean du Thenney	A déterminer	Saint Jean du Thenney	Début 2022	
Orientation 3.3 : Une alimentation de qualité produite localement	Réaliser une étude de faisabilité pour la remunicipalisation de la restauration scolaire	40 000 €	IBTN	Fin 2021	Etat
	Créer une légumerie/conserverie	446 000 €	Les petites L'Ouches	2021	Etat
	Réaliser une étude de faisabilité et de programmation de l'aménagement d'une halle alimentaire pour favoriser les circuits courts à Bernay	40 000 €	IBTN	2021	Etat
	Réaliser une étude de faisabilité et de programmation d'un projet de potager de production à vocation pédagogique sur des terres municipales	40 000 €	IBTN	2021	Etat
	Mettre à disposition des tables de tri et de pesée des déchets organiques dans des restaurants collectifs pilotes	12 800 €	IBTN/SDOMODE	2021	Etat
Orientation 3.4 : Des déchets transformés en ressources	Développer l'activité de valorisation des déchets du BTP sur le territoire	A déterminer	IBTN/SDOMODE	Non définie	
	Mettre en place la tarification incitative sur les déchets	930 000 €	IBTN	2024	
Orientation 3.5 : Une biodiversité du territoire à préserver	Poursuivre le programme de restauration des mares	100 000 €	IBTN	Fin 2021	AESN + Département
	Définir le plan de gestion élargi de la zone humide du golf pastoral de la Charentonne à BERNAY	13 500 €	IBTN et FDPPMA	Fin 2021	AESN + Département
	Etudier et mettre en œuvre la restauration hydromorphologique du parcours de pêche du Moulin Fouret sur la Charentonne	71 900 €	FDPPMA	Fin 2021	AESN
	Etudier et mettre en œuvre la restauration de la Continuité Ecologique de la Charentonne	150 000 €	IBTN	Non définie	AESN
	Définir la Trame Verte et Bleue du territoire	100 000 €	IBTN	Non définie	AESN
Orientation 3-6 Limiter-l'artificialisation des sols et favoriser l'urbanisme circulaire	Végétalisation de la ville de Bernay	A déterminer	Bernay	2022	Etat, Département, AESN

Orientation 4.1 : Une vision prospective de l'aménagement au service du territoire	Réviser le SCOT dans la perspective d'un PLUi obligatoire en 2026	130 000 €	IBTN	Fin 2021	Etat
Orientation 4.2 : Répondre aux besoins en matière d'habitat	Définir et mettre en œuvre le Plan Local de l'Habitat (PLH)	<i>A déterminer</i>	IBTN	2020	
	Créer ou étendre les aires d'accueil des gens du voyage	<i>A déterminer</i>	IBTN	Non définie	
	Poursuivre le programme Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	157 350 €	IBTN	2021	ANAH + Département
	Développer le Service d'Amélioration à la Restauration Energétique de l'habitat (SARE)	<i>A déterminer</i>	IBTN/SOLIHA	Non définie	
Orientation 4.3 : Une solidarité financière entre les communes	Refonder le pacte financier et fiscal	<i>A déterminer</i>	IBTN	Non définie	
Orientation 4.4 : Une solidarité envers tous les publics	Mise en œuvre de Chantiers d'insertion	107 000 €	IBTN	2021	Etat + Département
	Accompagnement de jeunes en insertion : Mise en œuvre du dispositif "1 jeune, 1 solution"	25 817 €	IBTN	Début 2022	Etat
	Mise en œuvre de la Politique de la ville et du Programme de réussite éducative	140 000 €	IBTN	2021	ANCT
	Projet de création d'une micro-crèche à vocation d'insertion professionnelle sur le quartier politique de la ville , Le Bourg-Lecomte	En cours de chiffrage...	Bernay	2022	Etat, Département, CAF, Région,...
	Projet de création d'une résidence d'artiste et autres lieux de partages, le Piaf phase 2 et 3	2 311 000 €	Bernay	2021	Etat, Département, Région,...

TOTAL	28 485 655 €
--------------	---------------------

Annexe 2 - Indicateurs de suivi du CRTE

Axes prioritaires	Orientations	Indicateurs	Sources de données	Fréquence d'actualisation
AXE 1 : Un territoire à haut niveau de service	Orientation 1.1 : des infrastructures de qualité à destination de tous les publics	• Qualité des masses d'eau superficielles	AESN	Tous les 3 ans
		• Part des stations d'épurations mises aux normes	DREAL	<i>A préciser</i>
		• Nombre de licenciés sportifs	IBTN (en lien avec les associations sportives)	Tous les ans
	Orientation 1.2 : Proposer des services adaptés au plus près des habitants	• Nombre de médecins/10 000 habitants	INSEE, ARS	Tous les 3 ans
		• Part de la population sachant utiliser les outils numériques	<i>A définir</i>	<i>A préciser</i>
		• Consommation énergétiques du parc résidentiel	ORECAN	Tous les 3 ans
	Orientation 1.3 : Réduire les risques et assurer la sécurité des biens et des personnes	• Taux de couverture des communes en défense incendie	IBTN (en lien avec les commune)	<i>A préciser</i>
		• Taux de couverture en plans communaux de sauvegarde	IBTN (en lien avec les commune)	<i>A préciser</i>
		• Evolution des actes de délinquance	Préfecture	<i>A préciser</i>
		• Taux de résolution des faits de délinquances	Préfecture	<i>A préciser</i>
		• Nombre d'équipements en vidéo protection	Préfecture	<i>A préciser</i>

AXE 1 : Un territoire à haut niveau de service		<ul style="list-style-type: none"> • Evolution des émissions de polluants atmosphériques 	ORECAN	Tous les 3 ans
		<ul style="list-style-type: none"> • Part de la population située dans une zone à risque naturel élevé 	DDTM, INSEE	<i>A préciser</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la qualité des masses d'eau souterraines 	AESN	Tous les 3 ou 6 ans
	Orientation 1.4 : Une action publique participative	<i>A définir</i>		
	Orientation 1.5 : Accompagner et développer l'offre de service en matière de mobilité sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la part modale du vélo 	IBTN	Tous les 5 ans
		<ul style="list-style-type: none"> • Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés 	IBTN	annuelle
		<ul style="list-style-type: none"> • Part modale des modes actifs et des transports en commun dans les déplacements domicile-travail 	INSEE	Tous les 5 ans
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de voyageurs/an dans la gare 	SNCF/Région	annuelle
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bornes de recharges électriques installées 	DDTM, Communes, SIEGE27, CCI	Tous les 3 ans
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'aires de covoiturage 	ALIS, Département	Tous les 3 ans
Orientation 1.6 : Assurer une offre culturelle diversifiée, accessible à tous et un patrimoine culturel à préserver et à mettre en valeur	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'usagers réguliers en covoiturage 	IBTN	Tous les 5 ans	
	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du taux de fréquentation touristique 	IBTN (en lien avec les office du tourisme)	annuelle	
AXE 2 : Un territoire favorable au	Orientation 2.1 : Des zones d'activités disponibles pour accueillir des activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de friches réaménagées 	<i>A préciser</i>	<i>A préciser</i>

développement économique	Orientation 2.2 : Une couverture numérique performante à déployer pour favoriser le développement d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de couverture en THD 	Eure Numérique	annuelle
	Orientation 2.3 : Des écosystèmes d'entreprises à conforter et à développer	<ul style="list-style-type: none"> • Chiffre d'affaires des entreprises sur le territoire 	CCI, CMA, INSEE	<i>A préciser</i>
	Orientation 2.4 : La création d'une marque territoriale	<i>A définir</i>		
AXE 3 : Un territoire résilient et durable	Orientation 3.1 : Vers un territoire « 100% énergie renouvelable en 2040 »	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions de gaz à effet de serre annuelles 	ORECAN	Tous les 3 ans
		<ul style="list-style-type: none"> • Consommation énergétique finale annuelle par secteur d'activité 	ORECAN	Tous les 3 ans
		<ul style="list-style-type: none"> • Production d'énergie renouvelables annuelle 	ORECAN	Tous les 3 ans
	Orientation 3.2 : Des bâtiments moins consommateurs d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation énergétique finale annuelle du secteur bâtiment 	ORECAN	Tous les 3 ans
	Orientation 3.3 : Une alimentation de qualité produite localement	<ul style="list-style-type: none"> • Part de surface agricole utile et nombre d'exploitation agricole en agriculture biologique 	DDTM	Tous les 5 ans
		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de produits et de légumes transformés/an 	<i>A préciser</i>	<i>A préciser</i>
	Orientation 3.4 : Des déchets transformés en ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Poids des déchets organiques triés 	IBTN (avec ses prestataires de collecte)	<i>A préciser</i>
		<ul style="list-style-type: none"> • Quantité collecté de déchets ménagers et assimilés 	IBTN (avec ses prestataires de collecte) et SINOE	annuelle
		<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la composition des poubelles 	IBTN (avec ses prestataires de collecte)	<i>A préciser</i>
	Orientation 3.5 : Une biodiversité du territoire à préserver	<ul style="list-style-type: none"> • Part des cours d'eau en bon état écologique 	AESN	Tous les 3 ou 6 ans

		• Evolution de la fragmentation des espaces naturels	DREAL	Tous les 3 ans
		• Qualité hydromorphologique des cours d'eau	AESN	Tous les 3 ou 6 ans
	Orientation 3-6 Limiter-l'artificialisation des sols et favoriser l'urbanisme circulaire	• Consommation totale espaces naturels agricoles et forestiers	DDTM	Tous les 10 ans
		• Part du sol artificialisé	DDTM	Tous les 10 ans
AXE 4 : Un territoire solidaire	Orientation 4.1 : Une vision prospective de l'aménagement au service du territoire	<i>A définir</i>		
	Orientation 4.2 : Répondre aux besoins en matière d'habitat	• Taux de vacance des logements	INSEE, DDTM	Tous les 5 ans
		• Capacité d'accueil des gens du voyage	<i>A préciser</i>	<i>A préciser</i>
	Orientation 4.3 : Une solidarité financière entre les communes	<i>A définir</i>		
	Orientation 4.4 : Une solidarité envers tous les publics	• Evolution du nombre de salariés réinsérés	Pôle emploi	A définir
		• Taux de chômage des jeunes	INSEE	annuelle

Annexe 3 - Fiches Action

Annexe 4 - Diagnostic territorial